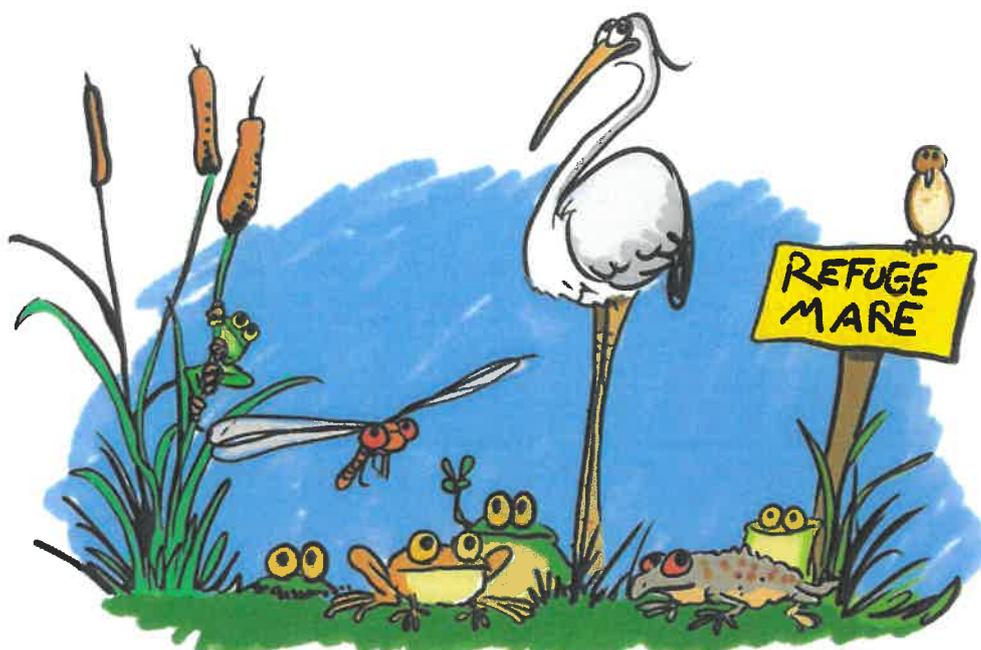


Le Syndicat de l'Orge poursuit son inventaire des mares en 2025



Illust. page nature Photo JSL /G. M. Bourgogne Nature

Les mares sont des milieux très riches en biodiversité et qui jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement hydrologique de notre territoire. Face au dérèglement climatique et aux pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels, les mares d'Île-de-France sont menacées de disparition.

C'est pourquoi le Syndicat de l'Orge, engagé pour la protection des milieux aquatiques, a lancé en 2024 un **programme de recensement des mares de la vallée, qui se poursuit en 2025**. Cette action est menée en **partenariat avec la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)** dans le cadre de son « Observatoire participatif des mares et petites zones humides d'Île-de-France » (<https://oasis-climat.com/>).

Les objectifs ?

1. Connaître la localisation des mares sur le territoire et estimer leurs états
2. Définir un plan d'actions visant à préserver et à renforcer le réseau de mares.

Pour cela, les agents du Syndicat seront amenés à effectuer entre mai et octobre des campagnes de prospection des mares de la commune afin de relever leurs caractéristiques écologiques principales selon un protocole qui dure environ une trentaine de minutes par mare.

Si vous possédez une mare sur votre terrain, merci par avance de bien vouloir contacter directement le Syndicat à l'adresse suivante : servicepem@syndicatdelorge.fr afin que votre mare puisse être diagnostiquée.